

teur, et lui répondre hardiment : Je ne vous dois rien. L'exacteur vient réclamer, je lui résiste. Car je sais qu'il n'a aucun pouvoir sur moi du moment que je ne lui dois rien. Mais si je suis son débiteur, l'exacteur me jettera en prison, d'après les formalités décrites plus haut. L'adversaire en effet, me conduit au prince, le prince au juge, le juge me livrera à l'exécuteur et l'exécuteur me jettera en prison. Quelle est la loi qui régit cette prison? Je n'en puis sortir et l'exécuteur ne m'en laisse pas sortir, que je n'aie payé toute ma dette. Il n'est pas au pouvoir de l'exécuteur de m'accorder la remise même d'un liard, ou de la plus petite chose; un seul a le pouvoir de faire grâce aux débiteurs qui n'ont pas de quoi payer. « Deux débiteurs, » dit-il, « s'approchèrent, l'un lui devait cinq cents deniers, et l'autre cinquante; et comme ils n'avaient pas de quoi les lui rendre, il leur en fit grâce à tous deux. » *Luc. vii.* Celui qui fait grâce, c'est le Seigneur, mais l'exécuteur n'est pas Seigneur, il est simplement chargé par le Seigneur de faire payer ce qu'on lui doit. Vous n'avez pas mérité que l'on vous fit grâce des cinq cents, ou des cinquante deniers que vous deviez, vous n'avez pas mérité de

exactor ad deponendum, resisto ei. Scio enim quod si nihil debuero, in me non habet potestatem. Quod si debitor fuero, mittet me exactor meus in carcerem, illo ordine qui praedictus est. Adversarius enim me ducit ad principem, princeps ad judicem, et iudex tradet me exactori, et exactor mittet in carcerem. Quae (1) est lex carceris istius? Non egredior ex eo, neque me exactor patitur exire, nisi debitum omne persolvero. Non habet exactor potestatem, ut mihi saltem quadrantem, vel minimam portionem valeat concedere, unus est, qui debitoribus non habentibus unde persolvant, potest concedere. « Accessit, » inquit, « ad eum unus qui debebat quingentos denarios, et alius quinquaginta; et cum non haberent unde redderent, ambobus donavit » *Luc. vii.* Qui donavit, Dominus est; iste vero qui exactor est, non est Dominus, sed a domino ad exigenda debita praepositus. Non fuisti dignus ut tibi quingenti, sive quinquaginta denarii donarentur, nec audire

(1) Ex hoc item loco cl. Huetius colligit, putasse Origenem poenis damnatorum finem impositum iri, et omnia unum in Deo tandem aliquando futura; neque adeo alias quam purgatorias poenas admisisse. Nobis, quamquam et supra ad Homil. 24 animadvertimus, et aliis compluribus ex locis manifestum erroris teneamus Origenem in questione de poenarum aeternitate: non tamen hunc eadem laborare culpa contextum existimamus, quin potius e contrario ex his unus videatur, qui in eius defensionem adduci queant. Certe cum posset commode Adamantius propositam parabolam in suum sensum perverse detorqueare, catholico fere sensu exposuit; tum luculentissime definiit, graviorum criminum reos aeternis ad licendos supplicis, cum ait: Si magni pecuniam debuerimus, sicut ille qui scribatur decem millia talenta debuisse, quanto tempore claudamur in carcere, donec reddamus debitum, non possumus manifeste pronuntiare. Utique qui tanto debito fuerit obnoxius, infinita ei ad reddendum debitum saecula numerabuntur. Ed. Mig.

vous entendre dire : vos péchés vous sont remis; ou bien! vous serez jetés en prison, et là vous suppléerez à votre dette par la peine et le travail, c'est-à-dire, par la torture et les supplices, et vous ne sortirez pas de là que nous n'ayez payé jusqu'au dernier liard, ou à la dernière obole, ce qui pourrait se rendre d'après le mot grec, par « la chose la plus mince. » Or nos péchés sont gras; car il est écrit : « Le cœur de ce peuple s'est engraisé » *Matth. xiii;* *Act. xxviii,* ou bien en comparaison de plus grands, ils sont choses minces et légères. Bienheureux est donc en premier lieu celui qui ne pêche pas, et en second lieu celui qui relativement ne commet que des fautes légères. Et parmi les péchés minces et légers eux-mêmes, il y a encore beaucoup de différence. S'il n'y avait pas de dette légère, on ne dirait pas : « Vous ne sortirez pas de là, que vous n'ayez payé jusqu'au dernier liard. » Pourquoi s'il n'y avait pas de menue dette, appeler le dernier liard, ce qui est un denier, ou un sestercie, ou une obole, ou un statère? Mais si nous devons une grosse somme, comme celui qui devait, au dire de l'Évangile, dix mille talents, *Matth. xviii,* combien de temps devons-nous

meruisti, dimissa sunt tibi delicta tua; sed mitteris in carcerem, et ibi exigeris per laborem et opera, sive per poenas atque supplicia, et non inde exies nisi reddideris quadrantem, vel novissimum minutum, quod Graece « tenue » dici potest. Peccata autem nostra pingua sunt. Scribitur enim : « incassatum est cor populi huius » *Matth. xiii;* *Act. xxviii.* Aut comparatione majoris, tenue atque subtile. Beatus est igitur, primum qui non peccat, secundo ut in collatione aliquis saltem tenue peccatum habeat. Et inter ipsa quoque tenuia atque subtilia, est diversitas peccatorum. Nisi esset pecunia subtilis, numquam diceretur : « Non exies inde donec reddas novissimum quadrantem. » Quomodo sine pecunia diceret novissimum minutum, quod est denarius, sive nummus, sive obolus, vel statera. Quod si magnam pecuniam debuerimus, sicut ille qui scribitur decem millia talenta debuisse *Matth. xviii,* quanto tempore claudamur in carcere, donec reddamus debitum, non pos-

rester en prison, avant d'avoir entièrement payé notre dette, je ne puis le dire sûrement. Car si celui qui ne doit que peu de chose, n'en sortira pas qu'il n'ait payé jusqu'au dernier liard, il est clair que celui dont la dette est aussi considérable, devra y passer de longs siècles, pour la payer. C'est pourquoi, tâchons de nous tirer d'affaire avec notre adversaire, tandis que nous sommes sur le chemin, et de nous unir au Seigneur Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXXVI.

Sur ces paroles : « Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Le royaume de Dieu est en vous. »

« Celui qui cherchera » dit-il, à sauver sa vie, la perdra; et celui qui perdra sa vie, la sauvera. » Les martyrs cherchent à sauver leur vie; par suite ils la perdent, afin de la sauver. Mais ceux qui veulent sauver leur vie, c'est-à-dire, ne pas la perdre dans le temps, ceux-là perdent à la fois le corps et l'âme dans l'enfer. « C'est pourquoi, » dit-il, « ne craignez pas ceux qui peuvent tuer le corps, mais plutôt craignez celui qui peut jeter dans l'enfer le corps et l'âme. » *Luc. xii.* Nous allons dans ce but, et dans la mesure de notre intelligence, donner là-dessus quelques courtes explications. « L'homme animal ne conçoit point les choses qui sont de

sum manifeste pronuntiare. Si enim qui parum debet, non egredietur, nisi exsolvat minutum quadrantem; utique qui tanto debito fuerit obnoxius infinita ei ad reddendum debitum saecula numerabuntur. Quapropter demus operam, ut liberemur ab adversario, dum sumus in via, et jungamur domino Jesu, cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen.

HOMILIA XXXVI.

De eo quod scriptum est : « Qui voluerit animam suam salvare, perdet eam, » usque ad eum locum ubi ait : « Regnum Dei intra vos est. »

« Qui quaesierit, » inquit, « animam suam salvare, perdet eam, et qui perdiderit eam, salvabit eam. » Martyres quaerunt salvare animam suam : propterea perdunt, ut salvent eam. Qui vero volunt salvare animam suam, ut non perdant eam, hi et corpus et animam perdunt pariter in gehennam. « Quamobrem nolite timere eos, » ait, « qui possunt corpus occidere, sed timete magis eum qui potest animam et corpus perdere in gehennam »

l'esprit » *I. Corinth. ii,* et par suite il ne peut être sauvé. « On met en terre un corps animal, il ressuscitera un corps spirituel. » *I. Corinth. xv.* Or celui qui s'attache au Seigneur, devient un seul esprit avec lui. Si donc celui qui s'unit au Seigneur, devient par là-même, d'animal qu'il était, spirituel, et ne fait plus avec lui qu'un seul esprit, perdons nous aussi notre vie, afin qu'unis au Seigneur, nous ne formions plus qu'un seul esprit avec lui. Un jour que le Sauveur était questionné au sujet du royaume de Dieu, il répondit aux Pharisiens : « Quand il viendra, le royaume de Dieu ne viendra pas avec un éclat remarquable, et on ne dira pas : il est ici, ou il est là. Car le royaume de Dieu est au-dedans de vous. » *Luc. xvii.* Ce n'est pas à tous les hommes que le Sauveur dit : « Le royaume de Dieu est au-dedans de vous; » puisque les pécheurs ont en eux le royaume du péché, et que c'est sans conteste, ou le royaume du péché, ou le royaume de Dieu qui commande dans notre cœur. En conséquence examinons attentivement et ce que nous faisons, et ce que nous disons, et ce que nous pensons et nous saurons alors, si c'est le royaume de Dieu, ou le royaume du péché qui règne en nous. L'Apôtre connaissait cette diversité de royaumes; de là l'avis qu'il donnait aux chrétiens : « Que le péché ne règne pas dans vos corps mortels. » *Rom. vi.* Si quelqu'un parmi nous désire le royaume de Dieu, il est sous la domi-

Luc. xii. Hoc ad propositum, juxta vires ingenii nostri breviter dixerimus. « Animalis autem non recipit ea quae sunt spiritus » *I. Cor. ii,* et ideo salvari non potest. « Seminatur corpus animale, surgit corpus spiritale » *I. Cor. xv.* Porro qui adhæret Domino, spiritus unus efficitur. Si ergo qui Domino copulatur, cum animalis esset per id in spiritalem vertitur, et unus est spiritus; nos quoque perdamus animam nostram ut adherentes Domino in unam spiritum transformemur. Sed et de regno Dei interrogatus, respondit Salvator Pharisaeis : « Quando venerit, » inquit, « non venit regnum Dei cum observatione, neque dicunt, ecce hic, aut ecce ibi. Regnum enim Dei intra vos est » *Luc. xvii.* Non omnibus Salvator dicit, « regnum Dei intra vos est; » siquidem in peccatoribus regnum peccati est, et absque ulla ambiguitate, aut regnum peccati, aut regnum Dei in corde nostro imperat. Unde sive quae loquimur, sive quae cogitamus, contemplemur attentius, et tunc videbimus utrum Dei imperium regnet in nobis an imperium delictorum. Quam diversitatem sciens Apostolus, quosdam commonet, dicens : « Non regnet

nation de Dieu. Si quelqu'un est dévoré de la soif de l'avarice, il est sous la domination de l'avarice. Celui qui a l'injustice pour reine, est sous l'empire de l'injustice. Celui qui se laisse emporter par les aspirations de la vaine gloire est sous l'empire de l'opinion publique. Quiconque s'attriste, quiconque craint, quiconque aime, quiconque désire, est sous l'empire de chacune de ces passions différentes, de celle dont il est possédé. Maintenant que nous savons tout cela, que nous connaissons combien il y a d'espèces différentes de royaumes, levons-nous, et prions Dieu, d'ôter de nos cœurs le royaume de l'ennemi, afin que nous puissions être sous le royaume du Dieu tout-puissant, c'est-à-dire, sous le royaume de la sagesse, de la justice, de la vérité, toutes choses qui sont comprises dans le Fils unique de Dieu, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXXVII.

Sur ce fait que les disciples détachèrent l'ânon.

On a lu dans l'Évangile selon saint Luc, que le Seigneur, étant arrivé près de Bethphagé et de Béthanie, vers la montagne des Oliviers, envoya deux de ses disciples, détacher l'ânon qui y

peccatum in mortali vestro corpore » *Rom. vi.* Si quis nostrum desiderat regnum Dei, regnatur ab eo. Si quis avaritiæ ardore cruciatur, regnatur ab avaritia. Porro qui injustitiam reginam habet, regnatur ab ea. Qui vanæ gloriæ ambitione sustollitur, regnat ei aura popularis. Qui mœret, qui aliquid reformidat, qui amat, qui desiderat, imperant ei singula, prout perturbationibus variis possidetur. Quæ omnia cognoscentes, et quam multa sint genera regnorum, surgamus precemurque Deum, ut auferat a nobis regnum inimici, et possimus sub regno esse Dei omnipotentis, id est sub regno sapientiæ, pacis, justitiæ, veritatis, quæ cuncta in unigenito Dei Filio intelliguntur, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXVII.

De eo quod a discipulis pullus asinæ solutus est.

Lectum est in Evangelio secundum Lucam, quomodo cum venisset Salvator Bethphage, et Bethaniam juxta montem Oliveti, miserit duos e discipulis suis, ut solverent pullum asinæ, qui vinctus erat, et su-

était attaché, et sur lequel personne n'était jamais monté, *Luc. xix.* Ces faits me semblent être autre chose qu'un simple récit, et renfermer une signification plus haute. L'âne était attaché. En quel endroit? Vis à vis de Bethphagé et de Béthanie. De ces deux endroits, l'un, Béthanie signifie « maison d'obéissance, » et l'autre, Bethphagé, « maison des mâchoires. » Ce village appartenait aux prêtres; car les mâchoires se donnaient aux prêtres, d'après ce que présentait la loi. C'est donc à l'endroit où se trouve l'obéissance, au lieu qui est sous l'obéissance des prêtres, que le Sauveur envoie ses disciples détacher l'ânon sur lequel personne n'était jamais monté. Or, quel autre que l'homme peut monter sur un âne? Je veux prendre un exemple pour faire comprendre ce que j'ai à dire. Il est écrit dans *Isaïe* : « Vision des bêtes qui sont dans l'affliction et la misère » *Isai. xxx.* et le reste, jusqu'à l'endroit où il dit : « les richesses des aspics ne leur serviront de rien. » Que chacun de nous considère combien de richesses d'aspics il a portées auparavant, combien de richesses de bêtes; et comment aucun homme raisonnable, ni la parole de Moïse, ni celle d'Isaïe, ni celle de Jérémie, ni celle de tous les autres prophètes, n'est jamais monté sur notre âne, et il verra que la parole et la raison de Dieu sont seule-

per quem nullus hominum aliquando sederat *Luc. xix.* Quod quidem mihi videtur magis ad altiorem intelligentiam, quam ad simplicem historiam pertinere. Asinus vinctus erat. Ubinam? Contra Bethphage et Bethaniam. E quibus Bethania interpretatur « domus obedientiæ, » Bethphage vero, « domus maxillarum : » sacerdotalis quidam locus : maxillæ enim sacerdotibus dabantur, sicut in lege præcipitur. Illuc ergo ubi obedientia, ubi locus sacerdotibus mancipatus, mittit Salvator discipulos suos, ut solvant pullum asinæ super quem nullus hominum aliquando sederat. Porro quid aliud super asinum sedere potest absque homine? Volo paulisper exemplum sumere, ut quod dicturus sum, possit intelligi. Scriptum est in *Isaïa* : « Visio quadrupedum in tribulatione et angustia » *Isai. xxx.* et reliqua, usque ad eum locum ubi ait : « Non proderunt eis divitiæ aspidum. » Unusquisque nostrum consideret quantas opes aspidum ante portaverit, quantas divitiæ bestiarum, et quomodo nunquam rationalis homo sederit super asinum nostrum, non sermo Moysi, non *Isaïe*, non *Jeremiæ*, nec reliquorum omnium prophetarum; et videbit tunc sedisse super nos sermonem Dei atque

ment montées sur nous, lorsque Jésus vint, et commanda à ses disciples d'aller délier l'ânon qui était primitivement attaché, pour lui permettre de marcher en liberté. L'ânon détaché est donc amené à Jésus qui avait dit, en envoyant ses disciples le délier : « Si quelqu'un vous demande pourquoi vous le détachez, vous lui répondez : « c'est que le Seigneur en a besoin. » Cet ânon avait beaucoup de maîtres, avant que le Seigneur en eût besoin. Mais du moment où le Seigneur commença à devenir son maître, les autres cessèrent d'avoir empire sur lui. Personne en effet ne peut servir Dieu et l'argent. Tant que nous sommes serviteurs du mal, nous sommes dominés par les passions et les vices. L'ânon est donc détaché, parce que le Seigneur en a besoin. Vous êtes l'ânon, quel besoin le Fils de Dieu a-t-il de vous? Que vous demande-t-il? Il a besoin de votre salut, il désire vous détacher des liens du péché. Ensuite les disciples mettent sur l'ânon leurs vêtements et y font asseoir le Sauveur. Ils prennent la parole de Dieu et la placent sur les âmes de leurs auditeurs. Ils ôtent leurs habits, et les étendent sur le chemin. Les vêtements des apôtres sont sur nous, leurs bonnes œuvres font notre parure; les apôtres veulent que nous marchions sur leurs habits. Et de fait, l'âne détaché par les disciples, et portant Jésus, marche sur les vêtements des

rationem, quando venit Dominus Jesus, et præcepit discipulis suis, ut euntes solverent pullum asinæ, qui prius vinctus fuerat, ut liber incederet. Solutus itaque pullus asinæ adducitur ad Jesum, ad cujus solutionem mittens discipulos dixerat : « Si quis vos interrogaverit quare solvitis pullum, dicite ei quia Dominus necessarium illum habet. » Multi erant domini hujus pulli antequam Salvator eum haberet necessarium; postquam vero ille cepit esse dominus, plures domini esse cessaverunt. Nemo enim potest Deo servire et mammonæ. Quando malitiæ servierimus, multis sumus passionibus vitiisque subjecti. Solvitur ergo pullus, quia Dominus necessarium eum habet. Vos estis pullus asinæ, quid vestri Filii Dei necessarium habet? quid a vobis expetit? salute vestra opus habet, cupit vos solvi vinculis peccatorum. Deinde mittunt discipuli vestes suas super asinum, et sedere faciunt Salvatorem. Assumunt sermonem Dei, et imponunt eum super animas auditorum. Vestibus exuuntur, substernunt eas in via. Super nos sunt vestimenta apostolorum; opera eorum bona, ornamenta nostra sunt, volunt apostoli indumenta sua calcari a nobis. Et revera solutus a discipulis asinus, et

apôtres, quand il pratique leurs enseignements et imite leur vie. Lequel d'entre vous est assez heureux, pour que Jésus vienne s'asseoir sur lui? Tant qu'il fut sur la montagne, ses apôtres seuls l'accompagnaient; mais lorsqu'il commença à descendre, une grande foule de peuples accourut au-devant de lui. S'il n'était pas descendu, la multitude n'aurait pu venir au-devant de lui. Il est descendu, il est monté sur l'ânon, et tout le peuple d'une voix unanime se mit à louer Dieu. A la vue de cette démonstration, les Pharisiens dirent au Seigneur : « Faites-les taire. » Il leur répondit : « S'ils venaient à se taire, les pierres mêmes crieraient. » *Matth. iii.* Quand nous parlons, les pierres se taisent; mais quand nous nous taisons, les pierres crient. Car le Seigneur peut faire naître de ces pierres des enfants à Abraham. A quelle époque nous taisons-nous? Quand la charité d'un grand nombre se sera refroidie, quand se sera réalisée cette prédiction du Sauveur : « Pensez-vous que le Fils de l'homme lorsqu'il viendra, trouvera encore de la foi sur la terre? » Supplions donc la miséricorde du Seigneur qu'il ne permette pas que nous gardions le silence, et que les pierres crient; mais qu'il fasse en sorte que nous parlions et glorifions Dieu dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, à qui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

portans Jesum, incidit super vestimenta apostolorum, quando doctrinam eorum imitatur et vitam. Quis nostrum ita beatus est, ut sedeat super illum Jesus? Qui quamdiu in monte fuit, cum suis apostolis morabatur; quando vero cepit vicinus esse descensui, tum occurrit ei turba populorum. Si non venisset ad descensum, non ei poterat occurrere multitudo. Descendit, seditque super pullum asinæ, et omnis populus voce consona laudabat Deum. Quod Pharisei videntes, dicebant Domino : « Increpas eos. » Quibus ille respondit : « Si isti tacuerint, lapides clamabunt » *Matth. iii.* Quando nos loquimur, lapides silent; quando nos tacemus, lapides clamant. Potest enim Dominus de lapidibus istis suscitare filios Abraham. Quo tempore nos tacebimus? Quando refrixerit charitas multorum, quando illud quod a Salvatore prædicatum est, fuerit impletum : « Putas veniens Filius hominis inveniet fidem super terram? » Propterea Domini misericordiam deprecemur, ne nobis tacentibus, lapides clamitent; sed loquamur et laudemus Deum in Patre, et Filio, et Spiritu sancto, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.